

METTRE A JOUR SA MESSAGERIE VOCALE

Nous remarquons que beaucoup de téléphones professionnels n'ont pas de messagerie vocale ou bien celle-ci n'est pas actualisée. **Pour plus de professionnalisme, il est temps pour tous d'en créer une !**

1- Aller dans le menu Dalyo Domi et dans l'onglet « Communiquer »

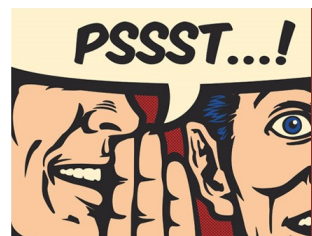
2- Aller dans « téléphoner »

3- Téléphoner au « 123 »

4- Taper 2 « Modifier mon annonce d'accueil »



Modification à réaliser avant le 1er mai 2022



« Bonjour, vous êtes bien sur le téléphone professionnel de Madame / Monsieur [NOM—PRENOM] de l'Association VILLE ET SERVICES, je ne suis pas disponible pour le moment mais vous pouvez me laisser un message et je ne manquerai pas de vous recontacter. Pour toute urgence, merci de contacter VILLE et SERVICES au 0383284605 »

LES FICHES MISSIONS, LEURS MISES A JOUR

Ce sont les **informations** écrites sur votre téléphone professionnel qui concernent chaque adhérent:

- Les missions à effectuer
- Les personnes référentes et leurs coordonnées
- Des informations sur l'état de santé et la situation de la personne
- Le projet personnalisé de la personne

Ces informations **évoluent** très régulièrement, grâce aux OBSERVATIONS que vous faites remonter à votre secteur et aux solutions que vous apportez. Votre rôle est **crucial** dans la bonne prise en compte de la préservation de **l'autonomie** et de la santé des adhérents qu'elle soit **psychique, physiologique ou sociale**.

Si nous avons rencontré quelques difficultés ces derniers temps dans l'actualisation des fiches missions, c'est aujourd'hui une de nos priorités et nous avons besoin de **VOUS** !

Comment faire ?

Ecrire un message **Dalyo** en précisant le **nom de l'adhérent** concerné ou profiter d'une de vos venues au bureau pour transmettre les infos clés !

Votre secteur modifiera, dans un délai court les fiches missions.



VILLE ET SERVICES
ASSOCIATION LOI 1901
112, AV. GÉNÉRAL LECLERC
54600 VILLERS-LES-NANCY
03 83 28 46 05



Rejoignez-nous sur
facebook
accueil@ville-et-services.com
ville-et-services.com

Seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin ...

Ont participé à ce numéro: Joël BARETTE, Directeur de publication, Mylène DUHOIX, Agathe FILLGRAFF

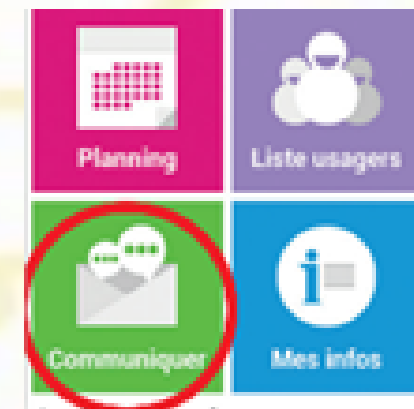


Lettre d'information de l'association Ville & Services
n° 197—Mars 2022

TELEPHONE PRO
MODIFIER MA
MESSAGERIE VOCALE

FICHE MISSION
LE RÔLE CLÉ DE
L'AUXILIAIRE A DOMICILE
COMMENT MODIFIER LA
FICHE MISSION

PAGE 4



LE POLE D'URGENCE
PAGE 3

ACTUS VILLE ET SERVICES



LE « **COUP DE POUCE ENERGIE** » DE VILLE & SERVICES

SAVE THE DATE : **MOBILITÉS DOUCES**

Cela n'aura échappé à personne, nous subissons aujourd'hui l'impact de la crise des énergies et ce depuis plusieurs mois, renforcée par les conflits armés entre la Russie et l'Ukraine et leurs conséquences économiques.

Nous sommes bien conscients des difficultés rencontrées par tous les salariés de notre secteur d'activité, intervenant à domicile et pour qui le prix du carburant à la pompe est devenu source d'inquiétude et de baisse du pouvoir d'achat.

Le Gouvernement, dès décembre 2021 s'est engagé auprès d'une large majorité de Français en octroyant un chèque d'une valeur de 100 €. Cela n'aura évidemment pas permis de solvabiliser l'intégralité des dépenses engagées au titre de l'énergie, et nous ne pouvons que constater une situation qui se détériore.

Résolument décidés à affronter la crise avec **optimisme** et **détermination**, ainsi que nous l'avons toujours fait, nous avons souhaité nous aussi être présents aux côtés de l'ensemble des salariés de Ville & Services, en octroyant un « **coup de pouce Energie** », net de charges et non imposable. Ainsi **150 €** euros net maximum ont été versés aux salariés en Mars 2022. Afin de répondre à des critères **d'équité**, nous avons établis une liste de critères objectifs pour l'attribution du « **coup de pouce Energie** »:

- Être présent dans les effectifs au 31/12/2021 au moment du versement de la prime
- Ne pas cumuler plus de 90 jours calendaires d'absences non assimilées à du temps de travail effectif
- Une proratisation du montant du « coup de pouce Energie » selon la date d'entrée dans l'Association en 2021
- Une proratisation selon le temps de travail (contrat < ou = 75h/mois : 75 € / contrat > 75h/mois : 150 €)

Bien que cette mesure représente un coup économique conséquent pour l'Association, cette décision a été proposée et **fermement soutenue** par la **Direction** au Conseil d'Administration, qui a validé son attribution.

SAVE THE DATE: réservez votre après midi le **jeudi 28 avril et 12 mai, de 15h00 à 17h00**

En partenariat avec la **Maison du Vélo** du Grand Nancy, nous organisons une animation de démonstration conviviale sur l'utilisation de vélos, trottinettes et gyropodes à assistance électrique.

Ce moment de partages et d'échanges est aussi l'occasion de vous présenter les avantages à utiliser un vélo à assistance électrique, les différents types de vélos existant, les équipements de sécurité, des documentations sur les vélos mais aussi les voies vertes et pistes cyclables sur le Grand Nancy.

Lieu : Ville & Services (112 avenue du Général Leclerc à Villers-lès-Nancy).

Cette animation s'inscrit dans le cadre de notre politique en faveur des mobilités douces.

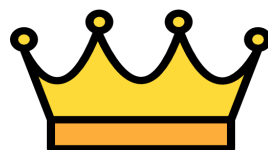
N'hésitez plus, laissez-vous tenter par cette expérience favorisée par l'arrivée des beaux jours !!!

Inscrivez-vous l'accueil auprès de Virginie.



NOTRE ASSO' A DU TALENT

NOS « BIENVISIBLES » DU TRAVAIL SOCIAL



LES TALENTS

Natasha

Le jour elle travaille en tant qu'Auxiliaire d'Envie auprès de nombreux adhérents de Ville et Services et cela depuis 2015 et à ses heures libres, elle foule les tatamis de toute la région.

Passionnée d'arts martiaux, elle est ceinture noire de karaté et développe parallèlement une passion pour le krav-maga, une discipline de self défense qui nous vient tout droit d'Israël.

Natacha ne s'arrête pas là et cumule les certifications d'assistante instructeur.

Une vraie **détermination** au quotidien !

Merci à Laetitia Grosjean et Marjorie Zimmer qui organisent son planning pour qu'elle puisse participer aux cours, stages et compet'...

ILS NOUS ONT QUITTÉ EN MARS 2022



Madame Marguerite THOUVENOT
Monsieur Jean-Louis FRESSE
Monsieur Pierre JACQUES
Madame Annie GUILLAUME

2

Le **Pôle d'Urgence** qu'est ce que c'est ?

Ce que dit la convention collective : « Les salariés **s’engageant** à accepter les interventions d’urgence bénéficieront, par année de référence, d’un jour de congé supplémentaire, au choix du salarié, dès lors qu’ils seront intervenus effectivement dans ce cadre. Ces salariés peuvent **refuser 4 fois** ces interventions; au-delà, le salarié **perd son droit à congé** supplémentaire ».

Qu'est ce qu'une **intervention d'urgence**? C'est une intervention dont le délai de prévenance est **inférieur à 4 jours**.

Pour rappel, **hors pôle d'urgence** : « en contrepartie d'un délai de prévenance inférieur à 7 jours, le salarié a la possibilité de refuser 4 fois par année de référence, la modification de ses horaires sans que ce refus ne constitue ni une faute, ni un motif de licenciement ».

Vous souhaitez vous engager dans le pôle d'urgence?

Inscrivez-vous auprès de votre **Responsable de secteur** avant le **1er mai 2022**. L'engagement est annuel et commence le 1er mai pour s'achever le 30 avril. Le suivi est réalisé par vos Responsables de secteur et l'attribution du jour de congé supplémentaire dit « congé d'urgence » est effectif dès lors où vous intervenez effectivement dans ce cadre.

Dans tous les cas, nous vous rappelons que tout refus de mission doit être argumenté par un courrier écrit et validé par votre Responsable de secteur. Sans cela, nous considérons que le refus de mission n'est pas légitime et vient perturber la continuité de service et la bonne prise en soin de nos adhérents.

INFO RECRUTEMENTS

Sans grande surprise, les recrutements restent compliqués et nous faisons face avec difficultés à un manque croissant de professionnels d'intervention, renforcé par un absentéisme toujours aussi massif.

Pour autant, soyez assurés que le recrutement demeure notre priorité avec une implication remarquable des Responsables de secteur. Nous félicitons et remercions les salariés qui continuent de nous accompagner, en remplaçant leurs collègues, dans l'attente de nouvelles recrues. Il s'agit là d'un engagement auprès de nos adhérents qui comptent sur nous, et d'un véritable marqueur du professionnalisme des équipes en place.

Nous vous tiendrons, évidemment informés de l'évolution de notre campagne de recrutement, et souhaitons la bienvenue aux nouveaux professionnels venus renforcer nos équipes d'intervention depuis Janvier 2022:

- Madame **Michèle GALLION** secteur de Laetitia COLLET
- Madame **Selma GAOUA** secteur de Roseline FRIANT
- Madame **Emilie JUGE**, secteur de Laetitia GROSJEAN
- Madame **Aminata KEITA**, secteur de Laetitia COLLET
- Madame **Maeva LAMBRIX**, secteur de Laetitia GROSJEAN
- Madame **Cacilia THEVENON**, secteur de Laure MARIANI
- Monsieur **Donovan ETIENNE**, apprenti ADVF
- Monsieur **Paul-Régis KIPRE**, apprenti ADVF
- Monsieur **Pierre-Axel OKO**, secteur de Roseline FRIANT
- Madame **Djamilatou LAWANI**, secteur de Roseline FRIANT
- Madame **Nadia NACHTEGAEL**, secteur de Laetitia COLLET

Nous rappelons à l'ensemble de nos nouveaux salariés que vos **Responsables de secteur** sont disponibles et à votre écoute. En cas de difficultés au domicile, nos **Coordinatrices du domicile Valérie Monnet et Laure Mariani** pourront également vous accompagner dans la réalisation de vos missions. N'hésitez pas à proposer vos idées, vos solutions, dans la résolution de problématiques identifiées au domicile de nos adhérents.

Nous comptons sur vous !

3